

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/049
2022/E4/050

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM
DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU
GROUPE AVANZEMU**

Objet : Lutte contre les feux de forêt / Objet : Prévention incendies

Merci pour ces deux questions qui permettent de balayer assez largement le spectre de la problématique de la lutte contre les incendies.

Prévention, essentielle, lutte, stricto-sensu, une fois que le feu est parti, indispensable également.

Un mot sur le renvoi en commission de la motion qui avait été déposée ; c'est précisément parce que cette motion, notamment dans ses considérants, développe un certain nombre de propositions importantes et pour certaines d'entre elles, structurelles et ayant de lourds impacts budgétaires, que le Conseil exécutif s'est prononcé favorablement à un renvoi en commission, précisément pour que les questions de fond ainsi abordées puissent faire l'objet de débats indispensables, a fortiori parce que cette question est cruciale, et ce renvoi en Commission me semble -je parle du Conseil exécutif – conforme aux règles que nous avons essayé d'établir ; c'est-à-dire de

faire en sorte que les motions qui ont des implications juridiques, opérationnelles, contractuelles, budgétaires ou financières puissent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée et entre le Conseil exécutif et l'Assemblée précisément pour qu'elles ne soient pas vouées à rester dans les « cartons » une fois votées.

Ceci étant précisé, comme je vous le disais lors de l'invitation à prendre la parole après la question posée par Madame Branca, je comptais, avant même le dépôt de vos questions orales, aborder de façon plus structurelle et stratégique la question du réchauffement climatique, et notamment de son impact à la fois sur la question des incendies et la question de la sécheresse dans le cadre de mon discours d'introduction de session et donc, pour le surplus, je vous renverrai à celui-ci.

Je souhaite répondre, au plan technique, notamment sur l'existant, et tracer les perspectives qui seront ensuite élargies et précisées dans le cadre de mon intervention de tout à l'heure.

Pour prendre les choses dans l'ordre, oui, bien évidemment, la prévention est un enjeu essentiel, nous le savons depuis longtemps en Corse, et nous avons aussi identifié les facteurs qui font que la prévention est absolument indispensable ; et notamment le fait que la déprise agricole a conduit les surfaces non entretenues à gagner de plus en plus de place, le fait que la situation juridique et économique de la forêt corse conduit à une sous exploitation et donc à un défaut d'entretien. Le fait que la sécheresse vienne aggraver la situation, le fait que quelque fois l'urbanisation ne se soit pas faite en tenant compte notamment des exigences de sécurité, tout cela conduit à devoir renforcer notre intervention en matière de prévention.

Comme vous le disiez, la prévention passe bien sûr par les sapeurs-pompiers - et je souhaite leur rendre hommage en notre nom une fois encore -, ce sont également les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont particulièrement engagés sur le terrain ; 70% de leur temps effectif d'intervention est consacré aux enjeux de prévention.

Mais au-delà des pompiers et des forestiers sapeurs, le travail sur la prévention est un travail à la fois interservices, inter-collectivités, et en partenariat avec l'Etat, puisque, en sont parties prenantes, la DDTM, la DRAAF les Chambres d'agriculture, les différents offices et notamment l'Office de développement agricole, l'Office de l'environnement, l'Office national des forêts, ainsi que les intercommunalités.

Vous savez notamment qu'il y a deux enjeux de réactualisation du plan de protection forestière ; il y a un enjeu de simplification des différents dispositifs, et il y a un enjeu d'innovation. Nous menons avec les élus du Fium'Orbu, ensemble, y compris avec l'implication de l'Université de Corse, une expérience innovante pour aller au-delà des obligations légales de débroussaillage et permettre de mettre en sécurité les zones contiguës notamment pour les hameaux qui sont exposés au risque d'incendie.

De la même façon, la sensibilisation que vous appelez de vos vœux existe déjà, nous l'assurons, en partenariat avec les SIS ; l'Office de l'environnement mène des actions de sensibilisation notamment auprès des publics scolaires, de la même façon que l'Agence du tourisme intervient pour sensibiliser les touristes aux risques d'incendies.

Donc, ces dispositifs en matière de prévention existent, nous essayons de construire un cadre juridique qui permette d'harmoniser et de légaliser l'intervention des forestiers sapeurs notamment au soutien

des exploitants agricoles pour pouvoir mettre hors risque et en état de protection les surfaces. Et je précise que même si cela n'est pas très médiatisé, nous avons des expériences très intéressantes. Nous avons par exemple reçu il y a un mois, des intervenants des Pyrénées qui nous ont expliqué leur savoir-faire et nous échangeons beaucoup avec la Sardaigne également. Donc, ce travail est fait, il demande à être systématisé et élargi.

Sur la prévention, concernant l'anticipation des feux de forêt, je souhaite là aussi rendre un hommage appuyé à ce qui est fait – je parle sous le contrôle des Présidents, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, et je sais Pierre Poli, que vous connaissez vous-même, pour avoir été Président du SIS 2A, l'engagement, et la qualité des dispositifs qui sont mis en place.

Je souhaite simplement et je l'ai dit l'autre jour à Gérald Darmanin lorsque nous l'avons reçu, ça a été présenté lors de ses visites successives qui n'étaient pas prévues mais qui étaient particulièrement bienvenues dans le contexte.

Il faut que vous sachiez – pour ceux qui ne le savent pas forcément et notamment pour les gens qui nous écoutent – que le dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies au quotidien, c'est près de 450 personnes entre le SIS2B et le SIS2A, en précisant que les moyens du SIS2B s'élèvent à 284 agents, les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse s'élèvent à 19 patrouilles armées, plus des moyens matériels et notamment 3 bulldozers, les autres acteurs sont les réserves communales, – je ne vous donne que les chiffres du Cismonte, ils sont équivalents dans le Pumonti -, il y en a une vingtaine. Les services des espaces littoraux de la Collectivité de Corse, les Chemins de fer qui sont mobilisés et impliqués dans le dispositif ; les moyens militaires, la gendarmerie, la police dans le cadre de ses missions, l'ONF, mais également La Poste, les Fédérations de chasse et les anciens sapeurs-pompiers.

On a donc un dispositif aujourd'hui qui maille au mieux le terrain – et je me rapproche des réponses qui seront amenées suite à la question de Core in Fronte – ce dispositif est important, il atteint aujourd'hui ses limites.

J'en ai parlé avec Gérald Darmanin, nous sommes au bout de l'exercice, je vous rappelle que nous avons investi des moyens considérables aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens avec le SIS2A et le SIS2B.

Le fonctionnement augmente de façon mécanique ; notre stratégie d'attaque des feux naissants qui est la bonne, conduit notamment à des moyens aériens et humains ; les moyens humains il faut les mettre dans l'urgence, les sorties qu'il y a eu, notamment avec des incendies un peu atypiques comme celui de Vivariu (de nuit) ou celui de la forêt de Verghellu, qui ont représenté une dépense de 100.000 euros en fonctionnement.

Vous savez, et on revient à notre discussion budgétaire – c'est ce que j'ai dit à Gérald Darmanin – aujourd'hui le SIS c'est à 70% la contribution de la CdC, on est sur une augmentation des dépenses de fonctionnement du SIS alors même que nous comprimons les dépenses et nous avons fait le choix de recrutement en pluriannuel de jeunes lauréats du concours pour que les choses puissent se faire dans la transparence ; nous essayons d'avoir une gestion prévisionnelle des effectifs ; mais cela représente quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 à 6% par an. Et nous sommes en explosion totale par rapport à nos ratios que nous devons respecter et à propos desquels l'Etat propose de sanctionner si nous les dépassons, on est donc dans une équation budgétaire impossible, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit à Gérald Darmanin qu'il faut que nous repensions les modalités de fonctionnement et d'organisation.

Un autre exemple, on peut dire qu'il faut plus de moyens, dans la note qui m'a été faite par le SIS, là où, sur un feu naissant, nous mettons une équipe (un camion / un chef – 3 équipages sur 1 hectare là où sur le continent il y en a 4), la logique pourrait nous conduire à dire que nous voulons la même chose que sur le continent, mais si nous multiplions par 4 les effectifs on explose ! On doit donc repenser tout ça.

Autre exemple, vous nous invitez dans votre question à penser par nous-mêmes, une intervention aérienne, vous savez que nous l'avons déjà fait, nous l'avons envisagé, nous avons pris un risque en le faisant, nous n'avons pas à financer aujourd'hui des moyens d'interventions aériennes. Il y a aujourd'hui un département qui le fait, cela a donné lieu à un article de presse ; il le fait premièrement car il est un département riche et deuxièmement car il n'est pas confronté aux mêmes types d'incendies que nous ; nous nous avons décidé de faire ça ! Et nous avons dédié un budget, qui, je vous le rappelle représentait une enveloppe de 2M d'euros pour une saison de feu , sauf que, dans la logique budgétaire, on ne peut pas le faire de façon récurrente, mais est-ce que ce n'est pas une fausse bonne idée que de venir se substituer alors que nous n'avons pas de moyens budgétaires et fiscaux propres, à une compétence qui reste exclusivement celle de l'Etat ! Il faut avoir une discussion sur le fond sur cette répartition des compétences – et je précise que si le marché n'avait pas été attribué à l'époque, c'est parce que les offres transmises ne répondaient pas au cahier des charges tel que défini après une discussion technique entre le SIS2A et le SIS2B.

Pour terminer, le deuxième axe de la discussion avec Gérald Darmanin – nous n'avons pas pu la mener jusqu'au bout, mais il faudra bien le faire – c'est que, ce qui se passe partout, et cela fait le lien avec mon intervention de fond de tout à l'heure, oblige à repenser la protection civile et notamment les moyens de lutte contre le feu ; même si on a capitalisé une expérience considérable, on ne peut plus la penser aujourd'hui comme nous l'avons fait il y a 5 ans ou 10 ans. Et ça, l'Etat va être obligé de le faire, l'Union européenne va être obligée de le faire et nous, nous devons participer à cette réflexion, à droit constant et dans la perspective d'évolution institutionnelle.

A droit constant, ça veut dire - qu'est-ce qu'on fait / comment on améliore, renforce, mutualise ? -, il y a aussi des propositions et vous vous en doutez, votre proposition qui nous est commune de dire « aujourd'hui, la Corse est au cœur de la Méditerranée, elle doit participer d'une défense civile, européenne et méditerranéenne », et dans une perspective d'évolution, il faut que l'on nous transfère une partie des compétences dans le domaine ; dans ce cas, nous aurions une partie des recettes et on pourra assumer nos responsabilités aussi bien en interne que vis-à-vis de notre partenariat avec la Sardaigne mais également avec d'autres Régions de Méditerranée ; je vous propose de vous en parler de façon plus détaillée dans le cadre de mon intervention.

Je vous remercie.